



Bulletin municipal d'information n°103

AVRIL 2023

Le printemps annonce le retour de la vie en extérieur, le terrain de jeux s'anime, les tables de pique-nique sont prises d'assaut dès que le soleil brille, le chemin de rondes retrouve les promeneurs Rampognauds et visiteurs ! C'est bon pour le moral et pour la santé mais la sérénité n'y est pas tout à fait si nous regardons d'un peu plus près les analyses météorologiques de cet hiver et de ce début de printemps, avec notamment une pluviométrie très insuffisante amenant déjà la Préfecture à donner des mesures d'économies d'eau.

Vous trouverez dans ce bulletin la présentation du compte administratif 2022 et du budget 2023, mais aussi un article de l'association la Mémoire de Riverie sur les impôts au Moyen Age.

La rubrique environnement est dense, car en plus des sujets sur l'entretien et l'embellissement, il paraît nécessaire d'anticiper le compostage pour tous, obligatoire à partir du premier janvier 2024.

Les associations préparent leurs projets pour la saison estivale, avec l'ouverture de la micro galerie Patatr'art en mai, la fête médiévale en juin et déjà la réflexion pour les Journées du Patrimoine en septembre. Le club des Rampognauds, souvent appelé club des aînés, est ouvert à tous les âges et réfléchit à une nouvelle proposition d'activité, pour laquelle nous sommes invités à répondre à l'aide du questionnaire joint à ce bulletin.

L'équipe municipale vous attend le 5 juin à 20h, salle des fêtes, pour une réunion publique de mi-mandat.



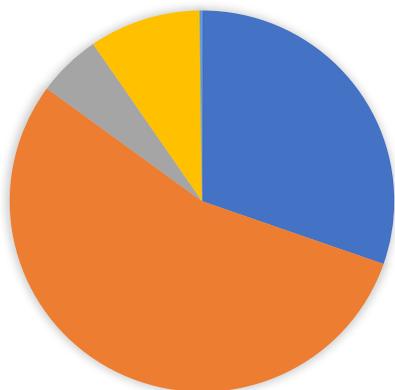
Bien cordialement,
Le Maire,
Isabelle Brouillet

Editorial

Retour en images sur la matinée d'embellissement



DÉPENSES : 269 558,87€



■ **011 charges à caractère général 81 799,24€**
(fournitures, combustibles, petit équipement, entretien de bâtiment, entretien de voirie, contrats de maintenance, assurances, impôts, frais postaux et de télécommunication...)

dont principaux postes :

- achats de repas cantine scolaire 12 487,50€
- eau électricité, gaz 16 284,19€
- entretien réparation de bâtiments 3 061,18€
- maintenances logiciels, copieur, alarme, chaudières, extincteurs... 10 107,71€
- assurances 3 758,90€
- télécommunications 4 131,43€

■ **012 charges de personnel 147 506,88€**

■ **014 atténuation de produits 14 420€**

dont :

- attribution de compensation à la COPAMO pour charges transférées 13 299€

■ **65 autres charges de gestion courante 25 294,99€**

(Indemnités des élus, cotisations, formations, service incendie, contributions syndicats, ...)

dont principaux postes :

- indemnités, cotisations et formations des élus 17 812,98€
- service incendie 5 400€

■ **66 charges financières 537,76€**

(intérêt emprunt mise en conformité du château)

La dette s'éteindra en août 2024.

Section d'investissement dépenses 58 448,41€

21 immobilisations corporelles 47 862,85€

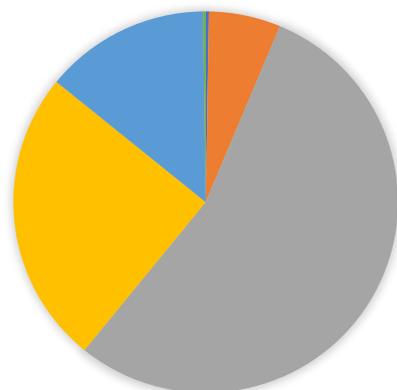
Dont :

- réseau d'assainissement, sol et VMC classe château 12 139,56€
- faux plafond cantine, isolation plafond garderie, pose de VMC et électricité 9606,60€
- renouvellement des tables et chaises de la cantine + étagères classe du château 4 394,26€
- réfection mur de soutènement au Chatel 10 447,75€

16 emprunts et dettes assimilées 10 585,56€

dont : remboursement capital emprunt travaux château 9 567,56€

RECETTES : 313 847,36€



■ **013 atténuation de charges 836,98€**
(remboursement sur rémunération de personnel)

■ **70 produits de services 18 967,93€**

(concessions dans le cimetière, redevance concessionnaire de réseaux, redevance enlèvement des ordures ménagères, redevance service périscolaire)

dont : participation des familles services cantine et garderie 18 440,75€

■ **73 Impôts et taxes 171 175,67€**

dont :

- impôts locaux 122 883€
- droits de mutation 40 975,67€

■ **74 dotations et participations 78 473,42€**

(dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation aux élus locaux...)

dont principaux postes :

- dotation forfaitaire, Etat 61 752€
- dotation de solidarité rurale 7 468€
- dotation élus locaux 4 547€

■ **75 autres produits de gestion courante 43 687,36€**

(revenus des immeubles, quote-part de chauffage des logements)

dont :

- revenus des immeubles 38 322,03€
- chauffage des logements 5 365,33€

■ **77 produits exceptionnels 707€**

Section investissement recettes 59 979,72€

13 Subventions d'investissement 32 574,75€

dont : - subvention de la région AURA murs communaux (2021) 23 273,35 €

- subvention du département travaux cantine et garderie 4 000€
- subvention du département mur de soutènement accès au Butard 2 000€
- subvention amendes de police pour sécurité entrée Farges et passages piétons 1 200€
- prime CEE travaux d'isolation cantine et garderie 2 101,40€

10 Dotations, fonds divers et réserves 26 952,97€

dont :- FCTVA 11 394,25€

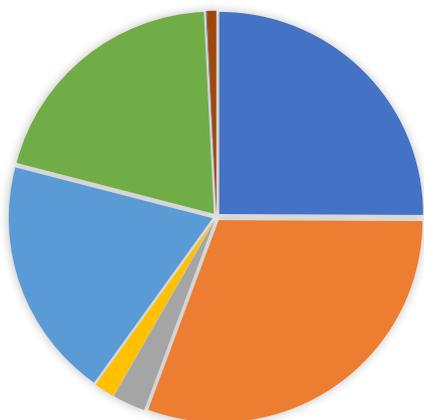
- excédents de fonctionnement capitalisés 15 000€
- taxe d'aménagement 558,72€

165 Dépôt et cautionnements reçus 452€

BUDGET 2023

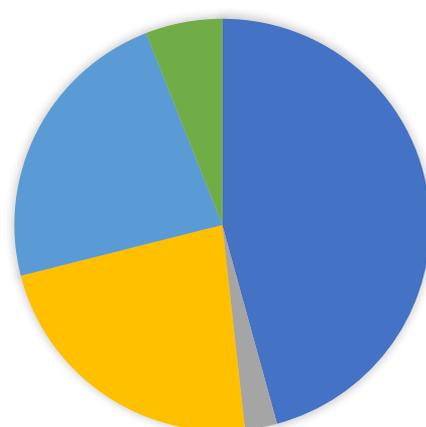
DÉPENSES : 669 983,91€

FONCTIONNEMENT 2023



- **011 charges à caractère général 167 980€**
- **012 charges de personnel 204 700€**
- **014 atténuation de produits 17 500€**
- **022 dépenses imprévues 11 000€**
- **023 virement à la section d'investissement 128 422,91€**
- **65 autres charges de gestion courante 135 066€**
Dont participation à verser au SYDER (enfouissement électrique Châtel) 99 925€
- **66 charges financières 315,00€**
- **67 charges exceptionnelles 5 000€**

RECETTES : 669 983,91€



- **002 excédent des années antérieures 306 536,27€**
- **70 produits de services 16 752,64€**
- **73 Impôts et taxes 152 631€**
- **74 dotations et participations 154 064€**
dont :
 - subventions Région AURA enfouissement électrique Chatel 41 250€
 - subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) enfouissement électrique Chatel 29 978€
 - dotation forfaitaire 61 500€
 - dotation de solidarité rurale 7 400€
 - dotations élus locaux 4 541€
- **75 autres produits de gestion courante 40 000€**

Section d'investissement recettes 198 775,91€

13 Subventions d'investissement 28 553€

- dont :
- subvention Région AURA aménagement de la Grande Rue 21 674 €
 - subvention Région AURA signalétique touristique 6 879€

10 Dotations, fonds divers et réserves 41 800€

- dont :
- FCTVA 5 300€
 - excédents de fonctionnement capitalisés 36 500€

021 Virement de la section de fonctionnement : 128 422,91€

Les taux d'imposition communaux restent inchangés.

Des précisions sur le financement de l'enfouissement des réseaux secs au Chatel

Lors de précédents travaux exécutés par le SYDER (poses ou remplacements de lampadaires, enfouissements de réseaux secs...), la charge était fiscalisée pour le contribuable. Pour l'enfouissement du Chatel, la commune a décidé de budgétiser cette somme, pour plusieurs raisons :

- ➔ La taxe foncière du contribuable va déjà augmenter en 2023 du fait de la hausse des bases, (hausse des bases de plus de 6%).
- ➔ La commune a pu obtenir des subventions à plus de 70 %

Bien que correspondant à des travaux, cette opération est inscrite au budget de fonctionnement 2023 en dépenses (chapitre 065) et en recettes (chapitre 74) et non en investissement car c'est le SYDER qui est maître d'ouvrage et la commune paye sa part « en contributions »

20 immobilisations incorporelles 16 000€

dont :

→ Mise en conformité du PLU avec le PLH 7 000€

Une modification du PLU est nécessaire pour le mettre en conformité avec le PLH validé par la COPAMO et l'ensemble des communes.

Frais d'étude aménagement du Butard 6 000€

204 subvention d'équipement versée(PIG pour la rénovation énergétique bâti privé) 4 000€

21 immobilisations corporelles 115 982,12€

dont :

→ appartement 83m2 dans le château 19 935€ : s'est terminé au premier trimestre et la plupart des factures sont réglées sur le budget 2023

→ Jardinières et totems Grande Rue 25 848€ : Cet aménagement n'est pas terminé et l'entreprise n'a facturé à ce jour aucune prestation à la commune. Il reste à poser le Totem et sa signalétique, côté gauche depuis la place de la Barre . Le panneau de droite comportant la signalisation routière doit être supprimé et la signalétique routière, de plus petite taille, doit être posé sur le Totem de droite. La commune est en attente de la réponse du juriste pour la suite à donner dans cette affaire.

→ Réfection de l'électricité et raccordement VMC salle Marcel Nouguié 5 000€

→ Signalétique touristique 16 510€ avait été confiée à la même entreprise. Le devis pourrait être résilié et le chantier confié à une nouvelle entreprise. Cette décision est également en attente de l'avis du juriste.

→ Réfection mur du Butard depuis le Chemin de Ronde 8 526€ : il sera reconstruit par l'entreprise Batiperm dans les prochaines semaines.

→ Sécurité routière et stationnement 8218,97€

→ Plantations d'arbres 1 500€

→ Rajout d'isolation dans les combles du château, bâtiment Place du marché et Impasse de la Poste 6 500€

→ Achat une table de pique nique espace des anciens combattants 1 000€

→ Mise en conformité électrique salle du conseil 480€

→ Rénovation studio Place du Marché 10 340€

→ Divers mobiliers et boîtes aux lettres 4 150€

→ Site Internet 3000€

Le site Internet de la commune était ancien et est devenu inaccessible depuis quelques mois. La commune est accompagné par la COPAMO pour la rédaction du cahier des charges pour un prochain site.

→ Acquisition de terrain 24 254€

16 emprunt et dette assimilés 11 290,48€

dont : capital de l'emprunt 9790,48€

20 dépenses imprévues 3 100€

Reste à réaliser 2022 19 935€

Solde d'exécution négatif reporté 28 421,46€

Le CAUE a travaillé sur une esquisse à partir du cahier des charges établi lors de la réunion du groupe de travail , souhaitant un espace pour tous les publics : familles, écoles, visiteurs, mais aussi accueil d'animations... et respectant au mieux la nature du site. La prochaine étape sera la consultation d'une maîtrise d'oeuvre pour l'étude et le suivi de travaux. L'esquisse de ce projet sera présenté lors de la réunion publique. Les travaux sont prévus en 2024 .

Le groupe de travail « animer la salle Marcel Nouguié » s'est constitué courant 2022. Pour mener à bien le projet d'expositions, en plus de la maquette du village, il est nécessaire de changer l'éclairage. Le groupe de travail souhaiterait proposer une première exposition pour les Journées Européenne du Patrimoine en septembre.

L'ensemble des combles, avait été isolé il y a une dizaine d'années, mais il est nécessaire de rajouter une épaisseur par soufflage. Ces travaux seront réalisés par une entreprise avant le début de la prochaine saison de chauffe.

Il vient de se libérer . Les sanitaires étant vétustes , mais aussi l'isolation insuffisante, la commune a choisi de le rénover totalement et de le réorganiser. Les travaux de démolitions de cloisons, dépose des sanitaires seront réalisés par l'agent technique, mais aussi pose des faïences, de l'isolation et du revêtement de sol et peintures. La plomberie et l'électricité seront confiées à des entreprises.

Mesures de restriction à respecter

Département du Rhône hors axe Saône

Usages d'agrément

Niveau VIGILANCE

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes
Éco-
citoyens



Limiter l'arrosage en plein jour



Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées



Limiter le remplissage des piscines privées et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaitre mes restrictions
des usages de l'eau



Et découvrez le nouvel outil carte interactive à votre disposition

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Ea./Secheresse>

UN PEU D'HISTOIRE

Les impôts au Moyen âge

Le Moyen âge s'étale, d'après un consensus des principaux historiens, de l'an 476 avec la chute de l'Empire romain d'Occident jusqu'en 1492.

Les impôts et taxes au Moyen âge

- Environ 90 % de la population fait alors partie de familles paysannes.
- Des impôts de plusieurs natures, directs ou indirects:
 - **les impôts seigneuriaux** (seigneurie domaniale et seigneurie banale) sont les plus lourds. En retour de ces charges le seigneur assure la sécurité relative de ses sujets.
 - **les impôts royaux**, essentiellement la gabelle, impôt sur le sel.
 - **les impôts religieux** servant notamment à assurer les divers services liturgiques. La dîme en est le principal, prélevé sur les domaines agricoles, en principe un dixième de la production, mais qui s'avère fluctuant selon les territoires et les conditions locales.

	dîme 3 à 13 % de la récolte
	cens, champart 3 à 5 % de la récolte
	banalité, péage variable, souvent faible
	corvée travail gratuit
	semences 20 % de la récolte

■ versée au curé, au monastère ou à l'évêque
■ versé au seigneur

RIVERIE AU XIV^{ème}

L'homme attaché à la culture de la terre ne trouve de sécurité qu'à l'ombre des tours du château, ou dans l'enceinte des bourgs fortifiés.

Corvéable à merci, il doit quitter son travail, au gré des exigences du maître, soit pour l'aider à la construction du donjon seigneurial, rentrer du bois, nettoyer les fossés ou empierrier les chemins, les corvées étaient diverses et axées sur l'entretien du domaine.

Soit pour prendre les armes dans une guerre privée, sans intérêt pour lui.



Four Banal de St Didier sous Riverie, au hameau Le Peu, qui est identique à celui qui se trouvait autrefois place de la Fornache à Riverie.

Il en était de même du droit de garenne, en vertu duquel le seigneur entretenait dans un lieu réservé une quantité considérable d'animaux nuisibles à l'agriculture. Les territoires du colombier et **des garennes (2)** conservent encore, à Riverie, le souvenir de ces deux droits féodaux.



3

Ces privilèges furent étendus aux petites rivières, dans lesquelles les seigneurs seuls avaient le droit de pêcher. Ils se créaient des étangs poissonneux, et le nom de **Pêcher (3)** demeure encore attaché au lieu où était situé l'étang du seigneur de Riverie.

Mais aucun de ces droits n'était plus cher au seigneur que le droit de chasse. Le gibier était abondant et les récoltes du paysan en souffraient grandement.

A ces droits gênants et onéreux s'en ajoutent bien d'autres encore.

Tels sont les droits de banalités. Un four banal, où chacun devait venir cuire son pain, à longtemps existé à Riverie, et un titre de la fin du XVI^{ème} siècle nous apprend que le carrefour où il était situé, portait le nom, oublié aujourd'hui de **place de la Fornache (1)**

Tel était aussi le droit de colombier, mentionné dans un acte de 1378, et qui obligeait les habitants à supporter les pigeons des seigneurs et à n'en point posséder.



2

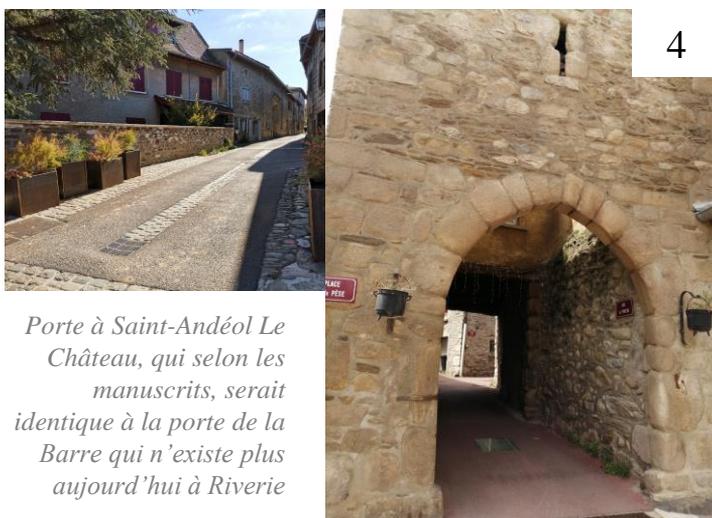
Aussi, que de ruses pour violer les règlements prohibitifs et échapper à la colère du châtelain!

La peine du fouet, suivant la tradition, était souvent le châtiment qui lui était infligé.

A côté de ces entraves imposées à la liberté des populations rurales, les dîmes et les redevances féodales sans nombre leur laissaient à peine les ressources nécessaires aux besoins de la vie quotidienne.

En 1050, la taille fit ainsi son apparition. Elle servait uniquement à payer la protection du seigneur. C'était un impôt très impopulaire, son montant étant fixé arbitrairement et pouvait être levé plusieurs fois par an.

Pour exploiter une terre ou du bétail, les paysans devaient payer le cens, une redevance annuelle. À cela s'ajoutaient des taxes pour utiliser certains lieux ou matériaux, tels que le moulin ou le four à pain, le charriage ou transport des céréales, les droits de péages, l'octroi, un impôt pour avoir le droit d'entrer des marchandises dans une cité (il en était ainsi à Riverie au niveau de la **porte de la Barre (4)**), ainsi que le champart. Ce dernier est un impôt en nature prélevé par le seigneur auprès des paysans en fonction de l'importance de la récolte. Cela représentait généralement un dixième de la récolte céréalière.



4

Porte à Saint-Andéol Le Château, qui selon les manuscrits, serait identique à la porte de la Barre qui n'existe plus aujourd'hui à Riverie

La dîme devait prioritairement être versée en nature, mais au clergé. Le taux variait en fonction du type de culture, il représentait généralement un dixième de la production des récoltes. **La maison de la dîme (5)** stockait ces produits.

Pour exemple, la dîme perçue en 1790 par Joseph Gabriel Carre, curé de la paroisse de Riverie. Il déclare avoir reçu sur l'étendue de la paroisse, cet impôt qui se perçoit en froment, seigle, orge, avoine et vin à la 15ème gerbe pour le grain, à la 15ème benne pour le vin, l'équivalent de 1524 livres et 25 sols annuels.



5

Enfin, il existait, au Moyen Âge, un impôt sur le sel, qui revenait au roi. Plus communément appelée la gabelle, cette taxe imposait l'achat d'une certaine quantité de sel indispensable à la conservation des aliments. Cet impôt fut aboli quelques siècles plus tard.

En dépit des taxes et impôts, les seigneurs étaient impécunieux. Le « droit de justice » procurait au seigneur ses rentrées d'argent les plus importantes. Il infligeait des amendes pour tout et n'importe quoi. Il pouvait confisquer les biens pour cause de trahison ou de blasphème.

« L'art de lever l'impôt consiste à plumer l'oie, sans la faire crier », disait Colbert.

Tout au long des siècles médiévaux et modernes, l'impôt, en particulier l'impôt royal, a toujours souffert d'un problème de légitimité : de plus en plus lourd, de moins en moins négocié, toujours inégalitaire, il a constamment fait l'objet de contestations, qui iront parfois jusqu'à la révolte. Les limites du système fiscal d'Ancien Régime sont atteintes au XVIIIème siècle, dans le contexte de la crise financière dans laquelle s'enfonce la monarchie, conduisant au blocage qui devait être à l'origine de la Révolution.

1 - Place de la Fornache : située autrefois en face du « grand » puits et du four banal

2 - Le chemin des garennes longe les Farges

3 - Le pêché, lieu de l'ancien étang du seigneur, se situe sur la droite du GR entre la route de la Paponière et Ste Catherine

4 - Le péage (octroi) prenait effet porte de la Barre à Riverie

5 - La maison de la dîme, sur la maquette de Riverie et ses vestiges actuels

Article rédigé par l'association la Mémoire de Riverie

Nos déchets

Le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) est compétent pour :

- ✓ La collecte, le transport et le traitement des déchets non recyclables(ceux du bac gris).
- ✓ La collecte, le transport, la valorisation des déchets recyclables(papiers, emballages, verre).
- ✓ L'organisation de l'exploitation des déchèteries par concession à des prestataires.

Il accompagne les foyers sur la réduction des déchets et leur TRI, sur le compostage, Il fait de la sensibilisation sur les marchés et dans les écoles.

Nous avons l'impression de faire déjà beaucoup pour la réduction et le tri de nos déchets, mais il va falloir faire encore plus :

A partir du 1er janvier 2024 il ne sera plus possible de jeter ses Bio-déchets dans la poubelle ordures ménagères sans quoi nous enfreindrions la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Mais aussi

- le transport et l'incinération coûtent chers et sont préjudiciable à l'environnement
- nos déchets fermentescibles sont une richesse pour nos jardins et une économie fabuleuse.

Alors, favorisons le retour à la terre en compostant nos déchets de jardin et de préparation de repas, sans attendre le 1 er janvier 2024!

Qui sont les biodéchets ?

Ce sont les déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, trognons, coquilles d'œuf, marc de café...).

Les biodéchets représentent encore 1/3 du contenu de la poubelle résiduelle des Français. C'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique.

Une question sur le compostage ?

Contactez le SITOM et ses guides composteurs !

1- Je dispose d'un jardin :

Je composte individuellement (composteur ou à même le sol). L'intérêt du compostage est un retour à la terre du compost en 12 mois.

Des composteurs individuels sont proposés par le SITOM depuis 2007 aux foyers à des prix aidés.

Par ailleurs il est si simple de garder sur sa parcelle ses feuilles, sa tonte afin d'enrichir le compost et de pailler les arbustes et potager, plutôt que d'aller les jeter en déchetterie, de les charger dans son véhicule, de salir sa voiture, de dépenser du temps et du carburant.

Si ce n'est pas encore notre cas, mettons nous au compostage de nos déchets verts et de nos épluchures de légumes....

- C'est simple, dans un coin du jardin, mélanger, les tontes, les feuilles sèches, un peu de broyat issu de nos branchages, les épluchures de fruits et légumes....
- Remuer de temps en temps et 1 an après c'est un amendement naturel et gratuit pour enrichir nos plantations et sols.
- C'est le fruit du cycle naturel de l'humus que nous avons tous appris à l'école primaire

Les restes de repas, en petite quantité, peuvent être mis dans le compost.

Les tontes peuvent être déposées au pied des haies et des arbustes, et les feuilles à l'automne broyées ou pas, constituent un paillage qui maintiendra l'humidité et évitera les mauvaises herbes !



2- Je ne dispose pas de jardin :

Le compostage collectif ou partagé est possible. Le SITOM entend poursuivre et renforcer le déploiement de sites de compostage collectif ou partagé d'initiative citoyenne en cœur de village. Les guides composteurs du SITOM formeront les habitants référents de chaque site de compostage collectif ou partagé. Si vous êtes dans ce cas, contactez le secrétariat de mairie, afin de vous inscrire sur la liste des foyers « sans jardin ». La commune réfléchira ensuite aux emplacements les plus appropriés.

Une autre solution consiste à adopter des poules

Les poules consomment tous les déchets fermentescibles produits par les foyers (épluchures, restes de repas...). Selon les estimations, une poule ingère près de 150 kg de déchets alimentaires sur une année. Les éventuels restes de repas, qui ne peuvent être mis qu'en petite quantité dans le compost, trouvent ainsi un exutoire.

Avoir des poules permet également d'obtenir des œufs frais et « locaux ». Alors que plus de 220 œufs par an sont produits par poule, des économies indéniables sont ainsi réalisées.

Un fournisseur de poules est situé sur Chabanière. Il s'agit de l'élevage avicole de Saint Maurice Sur Dargoire. Les foyers volontaires doivent disposer d'un espace de vie agréable pour le bien-être des animaux (15 à 20 m² de terrain libre et un abri) et s'attacher à s'en occuper de façon régulière (nourriture, entretien...).

Rappel sur la présentation de nos bacs gris à la collecte du mardi matin

Ils doivent être mis sur l'espace public la veille au soir et rentrés dans l'espace privé au plus tard le soir de la collecte. Aucun sac ne doit être posé au sol. Seuls les déchets après TRI des emballages doivent être déposés dans le bac gris. Le TRI sélectif des déchets n'est pas une possibilité mais une obligation. Nos déchets sont pesés pour estimer le coût dû par chaque commune. Ce montant est réparti ensuite sur nos feuilles d'impôt.



Question / Réponse

Q : Qu'est-il arrivé aux arbres du chemin piéton, pour que leurs têtes soient coupées ?

R : Ces Prunus étaient déséquilibrés et avec beaucoup de branches mortes. Cependant, de nombreux « gourmands » poussent sur leur tronc. Sur les conseils d'un pépiniériste, nous avons tenté la coupe sévère qui devrait favoriser la pousse des gourmands pour donner des arbres rééquilibrés, de plus petite taille et régénérés. Une intervention est encore nécessaire, seuls les gourmands proches de la coupes seront conservés. Nous verrons dans quelques mois si le résultat est assez satisfaisant ou pas !

Et pour le zéro reste de repas ?

- ✓ J'achète juste la quantité nécessaire et je me méfie des promotions qui me font acheter plus
- ✓ Je vérifie les dates de préemption
- ✓ Je me mets aux délicieuses recettes de réemploi des restes



Le saviez-vous ?

L'abandon bien justifié du sac en plastique, a poussé à l'utilisation du sac papier qui est un désastre écologique car sa fabrication nécessite beaucoup d'eau et son utilisation est peu durable dans le temps. La solution : c'est le sac tissu lavable et réutilisable pendant des années ! Il allie légèreté, solidité et hygiène.

Gardons toujours en tête que le meilleur des déchets est celui que nous n'avons pas produit !

DÉTENTEUR DE VIEUX TEXTILES ?

PASSEZ EN MODE

→ UTILE ! ←

DÉPOSEZ LES DANS LES CONTENEURS TEXTILES

*DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS TEXTILES,
LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES !*

Re fashion Évitez de les déposer par erreur parmi les ordures ménagères ou dans les conteneurs de tri

RENDEZ-VOUS EN POINT REEMPLOI DES DECHETERIES DE :

**BRIGNAIS, SAINT LAURENT D'AGNY,
MORNANT, SAINT SYMPHORIEN D'OZON, TERNAY**



En Avril – Mai – Juin 2023

OPERATION REEMPLOI

**Venez déposer vos VELOS en bon état,
& vélos réparables avec pièces manquantes
(pédales, guidons ...)**



LE SITOM DEVELOPPE LE REEMPLOI
Opération en partenariat avec
les ateliers vélo la Clavette



**Les vélos collectés seront remis en état et
pourront être utiles
à d'autres personnes**



TOURISME

Les Rendez-vous Découverte dans les Monts du Lyonnais

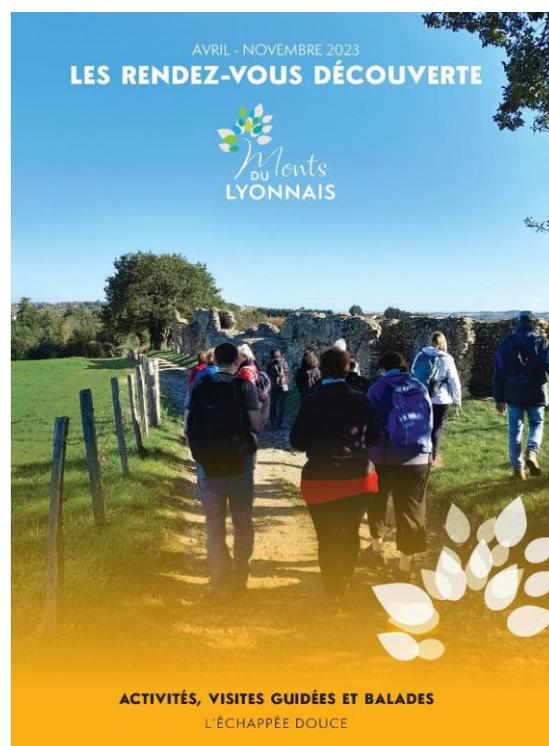
Balades, randonnées, ateliers et visites guidées, spécialement pensés pour vous par les offices de tourisme de la Destination Monts du Lyonnais pour vous faire découvrir un lieu, un site sous un angle différent. Les Rendez-vous Découverte, d'avril à début novembre, sont autant d'invitations à venir rencontrer des passionnés, goûter les produits locaux, écouter l'histoire des sites culturels et patrimoniaux et se ressourcer en pleine nature.

Le programme des Rendez-vous Découverte est à votre disposition dans les bureaux de l'Office de tourisme des Monts du Lyonnais, l'Office de tourisme du Pays de l'Arbresle et l'Office de tourisme des Vallons du Lyonnais. Vous pouvez également télécharger le document et accéder à toute la programmation sur notre site internet.

Comment participer ?

1. Inscription en ligne indispensable sur le site internet à la rubrique « Je découvre » <http://www.montsdulyonnaistourisme.fr>

2. Il est également possible de vous inscrire dans les bureaux d'information de l'Office de tourisme des Monts du Lyonnais.



Pouvez-vous nous raconter l'origine de cette association ?

Elle a été créée il y a tout juste 57 ans à l'initiative de quelques habitants de Riverie et de Sainte Catherine ; ils ont décidé de l'appeler « Boule amicale des Terreaux » en raison de l'existence de deux jeux de boules lyonnaises aux Terreaux (entrée du chemin de ronde).

Quels ont été les temps forts depuis sa création ?

A sa création on a organisé de nombreux concours classiques à Riverie puis ensuite au boulodrome de Sainte Catherine que l'on a créé avec une buvette, toujours bien utilisée !

Début 1980 Marcel NOUGUIER a eu l'idée d'organiser un concours en milieu de semaine le 1er mercredi du mois d'août, on l'a appelé « Coupe Georges Forissier » en souvenir de ce grand bouliste décédé accidentellement d'un accident de chasse. Pour information il tenait le bar de l'hôtel des Touristes, où habitent aujourd'hui Nathalie et Pierrot, les épiciers de Saint Didier.

D'emblée ce fut un grand succès qui perdure encore et qui réunit chaque année 128 doublettes.

Par la suite les boulistes ont décidé de nommer la coupe « Marcel Nougier ».

Aujourd'hui ..où en êtes-vous ?

A ce jour nous sommes 3 Rampognauds licenciés.

L'association est ouverte à toute personne intéressée pour s'initier ou participer à des concours, pour cela n'hésitez pas à me contacter au 06 50 85 49 61 ou par mail g.rivoire@live.fr. A titre d'exemple nous organisons avec Saint Didier « un concours tête-à-tête » que l'on appelle but d'honneur et qui ne nécessite pas de licence .

La caractéristique de ces concours c'est qu'ils se déroulent avec des boules lyonnaises qui pèsent en moyenne un kilo et qui ont un diamètre de 95 mm ; Ce qui les distingue de celles de la pétanque (700 g et 70 mm). L'origine est née à Lyon, de là son nom, il y a eu un fabricant « la Boule intégrale » mais qui a disparu, les fabricants aujourd'hui sont italiens.

A noter que les règles sont très différentes de la pétanque classique.

Il y a des contraintes liées à la dimension du terrain comme la zone de jeu qui doit mesurer 27,50 m ; au-delà de cette zone la Boule lancée est hors-jeu.

Enfin il faut préciser qu'un concours basé sur 32 équipes nécessite 5 parties pour les 2 équipes finalistes, soit 10 heures de jeu maximum, mais toujours dans la convivialité.

Quels sont vos projets ?

Pour l'ascension on organise le Grand Prix des Monts du Lyonnais (National 2) les 18 et 19 mai au complexe sportif de Sainte Catherine avec la participation de boulistes qui viennent de toute la France.

N'hésitez pas à nous rendre visite le spectacle vaudra la peine !



Patatr'Art ouvre sa saison estivale, samedi 13 et dimanche 14 mai 2023, avec la venue de l'invitée d'honneur Marie-Jo Fauvin, artiste-peintre.

Un apéritif convivial est prévu samedi 13 mai à partir de 11 h, Place du Marché devant la micro-galerie, pour fêter l'évènement.

Vous y êtes invité.e.s.

Le week-end du 3 et 4 juin, nous accueillerons Cathy Toussaint, elle aussi artiste-peintre, plasticienne, qui travaille l'aquarelle, l'encre de Chine et l'acrylique.

Les Pitchis

Le soleil était au rendez-vous pour la chasse au trésor de Pâques des Pitchis !

Les enfants, grâce à leur carte, ont pu parcourir Riverie à la recherche des « œufs » qui cachaient des perforatrices pour compléter leur carnet de jeu.

À l'arrivée, après une vérification impitoyable, ils ont pu choisir leur récompense en chocolat parmi les poules, œufs, lapins et cloches...

Le beau temps a permis de profiter des tables en extérieur, avec dégustation de parts de brioches, chocolats et boissons fraîches, pour les petits et les grands.

Un moment convivial comme espéré par le bureau et que nous espérons partager de nouveau.

Rendez-vous le 2 juillet pour la kermesse de fin d'année scolaire !



OYÉ OYÉ!

A vos agendas **DIMANCHE 25 JUIN**

=> **RIVERIADES 2023**

Si vous souhaitez vous mettre dans l'ambiance nous vous proposons des locations de costumes... les week-ends suivants :

le 10-11 Juin et le 17-18 Juin.

Prochaine Réunion :

JEUDI 4 MAI à 20H

Le club des Rampognauds

Le Club s'est retrouvé au restaurant les 3 archers pour un repas convivial qui a donné toute satisfaction aux participants.

Pour information le Club était représenté par Louis et Jacques pour le concours départemental de dictée.

Le Club propose une activité ping-pong (cf enquête).



VIE SCOLAIRE

Le mois d'Avril de la classe de CE1/CM2

Bonjour Riverie,

Nous allons vous dire ce qui s'est passé pendant tout le mois d'avril.

D'abord, la maman de Chloé nous a rendu visite. Elle nous a présenté son métier de coiffeuse. Elle nous a appris que le premier rasoir a été inventé par un serbe (Serbie). C'était compliqué de s'en servir car il n'y avait pas de moteur. Puis c'est le papa de Jules et Robin qui est venu. Il nous a présenté des énigmes. Elles étaient parfois très compliquées. La maman de Samuel et Thomas est aussi venue nous présenter son métier. Elle est secrétaire comptable dans une usine où on fabrique des pièces mécaniques. Il y en a même pour les fusées. Avant, l'usine fabriquait des pièces pour les tanks, mais plus maintenant. Son travail consiste surtout à s'assurer que toutes les pièces sont disponibles pour construire les autres pièces.

Avant les vacances, on est aussi parti en classe verte. Youpi ! Nous sommes allés au Bessat, pour être plus précis au Chalet des Alpes. On a travaillé sur les traces d'animaux, les crottes, les restes de nourriture, ... On a fait de la course d'orientation et un soir on a eu une soirée conte. Le séjour était super bien même si quelquefois on a eu froid.

Enfin, au retour des vacances, on est sorti avec Capucine, une intervenante qui connaît bien la nature et qui était déjà venue l'année dernière, et deux chasseurs de Sainte Catherine. On a travaillé sur les haies. Nous avons appris qu'elles étaient très importantes pour les animaux (nourriture, reproduction, ...) et les agriculteurs. Elles protègent les plantations du vent. On a même suivi une piste de chevreuils.

Journaliste du mois : Thomas

Classe découverte des PS/MS/GS/CP les 3, 4 et 5 avril 2023 au Chalet des Alpes au Bessat

Nous avons appris à reconnaître les traces de certains animaux dans la neige: sanglier, chevreuil, écureuil, lièvre et blaireau. Nous avons découvert les différents arbres de la forêt et nous avons fait des câlins aux arbres pour prendre leur force! Nous avons construit des cabanes et nous avons fait des jeux de piste en utilisant une carte. Nous avons eu une soirée conte. Nous avons très bien mangé pendant le séjour. C'était super !

